

Europe

POURQUOI ALLER VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2014 ?

Groupe Europe

05/02/2014

En mai 2014, le Parlement européen jouera un rôle clé dans la nécessaire réorientation de l'Europe. C'est pourquoi votre voix compte. Elle est décisive pour faire avancer l'Europe à l'heure de choix majeurs : de la démocratie, de la croissance, de la solidarité. Alors le 25 mai 2014, allez voter aux élections européennes !

Ce sont, par exemple, les députés européens qui ont obtenu que les consommateurs payent des factures moins élevées pour leurs appels téléphoniques au sein de l'Union, que les diplômes et qualifications professionnelles soient reconnus dans les États membres, que la sécurité des produits de consommation et leur étiquetage soient plus transparents, que les droits des passagers aériens et ferroviaires soient mieux respectés ou que l'égalité hommes/femmes devienne une priorité.

En matière de gouvernance de la zone euro, le Parlement européen a exigé que le système financier soit mieux contrôlé, que les bonus des banquiers soient plafonnés, que la spéculation sur la dette des États membres soit interdite et qu'un contrôle démocratique soit effectué sur les décisions du Conseil et de la Commission.

Le Parlement européen est aussi un acteur engagé contre le changement climatique et milite activement en faveur des droits de l'Homme.

C'est souvent au travers des parlementaires européens que s'expriment les revendications de la société civile.

C'est pourquoi votre voix compte, car elle permet l'exercice de la démocratie, c'est-à-dire le pouvoir de faire des choix :

- le choix de la démocratie : les citoyens se plaignent d'une construction européenne déconnectée de leurs préoccupations et d'un déficit démocratique grandissant. Délaisser les urnes ne ferait qu'accroître ce sentiment. L'élection du Parlement européen au suffrage universel direct est une conquête politique à honorer ;
- le choix de ses législateurs : le Parlement européen (représentant les peuples) est aujourd'hui co-législateur avec les représentants des États membres (le Conseil). La place du droit

européen dans les législations des États est devenue très importante, notamment en termes de normes et de standards. Afin d'orienter les lois européennes, l'électeur a le pouvoir de choisir sa majorité ;

- le choix du président de la Commission européenne : selon le Traité de Lisbonne, le Conseil européen, tenant compte des résultats des élections européennes, propose un candidat que le Parlement européen doit confirmer par son vote. Ainsi, les députés européens auront le dernier mot sur le choix du (de la) président(e) de la Commission. Il ne faut pas laisser passer cette occasion de choisir une personnalité d'envergure[1] ;
- le choix de la croissance et de l'emploi : les partis européens vont définir leur programme. Celui des socialistes sera en faveur de la croissance et l'emploi, en particulier celui des jeunes. Éviter la politique d'austérité porteuse de régression économique et sociale et synonyme de sacrifice de toute une génération, c'est ce que les électeurs peuvent exprimer en soutenant cette approche ;
- le choix de la solidarité contre le repli sur soi : la tendance nationaliste étroite l'emporte dans quasiment tous les États de l'Union. L'histoire du XXe siècle nous a pourtant enseigné que cette voie était vouée à l'échec. Afin d'éviter le paradoxe d'un Parlement européen accaparé par des intérêts strictement nationaux contradictoires, les électeurs pro-européens doivent faire entendre leur voix !

Alors, le 25 mai, allez voter !

[1] Pour plus de détails sur l'enjeu de l'élection de la Commission européenne, voir la note de l'Observatoire européen de la Fondation Jean-Jaurès :